



Pour que les entreprises à profit social puissent mieux répondre aux besoins sociétaux grandissants : **une politique modernisée, basée sur le respect et la confiance**



Recommandations politiques au
nouveau gouvernement fédéral 2019

L'UNISOC représente, avec ses trois organisations régionales sœurs, les organisations à profit social en Belgique.

L'UNISOC représente les organisations à profit social en Belgique, BRUXEO représente les organisations à profit social en Région de Bruxelles-Capitale, l'UNIPSO représente les organisations à profit social en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles, et VERSO représente les organisations à profit social en Flandre.

Nous vous invitons à prendre connaissance de nos priorités telles que reprises dans nos différents mémorandums.

Éditeur responsable : UNISOC

Alain Cheniaux • Rue Colonel Bourg 122 bte 5 • 1140 Bruxelles



UNISOC

Rue Colonel Bourg 122 bte 5
1140 Bruxelles
+32 (0)2 739 10 72
info@unisoc.be
www.unisoc.be



VERSO

Rue Colonel Bourg 122 bte 4
1140 Bruxelles
+32 (0)2 739 10 71
info@verso-net.be
www.verso-net.be



BRUXEO

Rue du Congrès 37- 41 bte 3
1000 Bruxelles
+32 (0)2 210 53 08
info@bruxeo.be
www.bruxeo.be



UNIPSO

Square Arthur Masson 1 bte 7
5000 Namur
+32 (0)81 24 90 20
unipso@unipso.be
www.unipso.be

Recommandations politiques au
nouveau gouvernement fédéral 2019

Pour que les entreprises à profit social puissent mieux répondre aux besoins sociétaux grandissants : **une politique modernisée, basée sur le respect et la confiance**



Introduction

Le modèle belge du profit social est la meilleure réponse aux besoins toujours croissants de la société.

Le secteur à profit social ne répond pas uniquement à ces besoins, il est aussi un acteur économique important et un moteur de l'emploi.

L'évolution montre que les besoins en matière de soins et de bien-être augmenteront fortement dans les années à venir, notamment en raison du vieillissement de la population. En 2060, 26 % de nos concitoyens seront âgés de plus de 65 ans.

Gouverner signifie orienter. Le secteur à profit social souhaite que les décisions soient prises en tenant compte des demandes suivantes :

1. Tenir compte de manière coordonnée, quel que soit le niveau de compétence, du poids croissant du secteur à profit social dans le domaine sociétal et économique ainsi qu'en termes d'emploi.
2. Associer pleinement les représentants du secteur à profit social à la concertation, aux négociations (sociales) et à la gestion paritaire.
3. Prendre en compte les interconnexions au sein de notre économie. Le succès des secteurs commerciaux, dont le but est principalement de verser des bénéfices aux actionnaires, et celui des secteurs à profit social, dont le but prioritaire est de répondre à un besoin sociétal, sont indissociablement liés.
4. Tout cela ne doit pas faire perdre de vue l'objectif, à savoir créer un cadre inclusif pour des services socialement nécessaires, proposés d'une manière qualitative, abordable et accessible à tous.

Ce n'est possible que si des organisations innovantes peuvent

exister. Ce cadre général vaut aussi pour les négociations interprofessionnelles 2019-2020.

C'est pourquoi nous faisons le choix de mettre ce point en exergue dans ce mémorandum fédéral. D'une part, de nombreux accords des partenaires sociaux exigent des modifications de la réglementation. D'autre part, ceci n'est pas uniquement un appel aux autres organisations d'employeurs. En effet, l'Unisoc espère que le nouveau gouvernement fédéral, surtout en ce qui concerne la présence des représentants du secteur à profit social dans la concertation sociale et la gestion paritaire fédérale, œuvrera, lui aussi, à réaliser cela.

“ Les employeurs du secteur à profit social attendent des pouvoirs publics : la sécurité juridique, la continuité de la politique et une politique financière viable, basée sur la reconnaissance et la confiance. ”

Qu'attendent les secteurs à profit social du prochain gouvernement fédéral ?

Les employeurs du secteur à profit social attendent des pouvoirs publics : la sécurité juridique, la continuité de la politique et une politique financière viable, dans un environnement modernisé et basé sur la reconnaissance et la confiance.

L'accessibilité du secteur à profit social pour le citoyen est mise à rude épreuve en raison de la politique d'austérité conduite ces dernières années. À terme, cela pourrait mettre en danger la qualité des services. La réalisation de gains d'efficacité ne peut en aucun cas mettre en péril la prestation de services sociaux de qualité et humains.

Nous attendons du prochain gouvernement fédéral une politique permettant à des organisations viables et innovantes de répondre aux besoins sociétaux croissants de manière qualitative, accessible et abordable pour chacun. Cela implique notamment la modernisation du marché du travail et de la concertation sociale. Ceci doit être fait en concertation avec tous les partenaires.

Lors de l'élaboration des politiques, il serait donc souhaitable de tenir compte de l'importance croissante des secteurs à profit social. Cette importance croissante se ressent au niveau sociétal et économique et se traduit par le nombre croissant d'emplois créés par ce secteur.

Les changements se succédant de plus en plus vite, des adaptations sont nécessaires à différents niveaux et dans différents domaines. Ainsi, nous attendons du prochain gouvernement fédéral qu'il use de son influence pour moderniser la concertation sociale.

L'Unisoc doit être intégrée au « Groupe des 10 ». Actuellement, il n'y a que les travailleurs du secteur à profit social qui sont représentés dans ce forum de concertation. Avec l'intégration des employeurs du secteur à profit social, l'équilibre serait rétabli.

Non seulement la composition de la concertation sociale doit être revue mais en outre les thèmes qui y sont discutés doivent être actualisés. Ainsi, il faudrait pouvoir mettre en œuvre le **travail à temps partiel de manière plus souple**, **respecter l'autonomie des partenaires sociaux**, également en matière de formation/groupes à risque, et introduire l'obligation de reclassement professionnel uniquement lorsque cela apporte une réelle plus-value. En d'autres termes, il faudrait une **exception en matière d'obligation de reclassement professionnel pour les entreprises de travail adapté**. Au prochain gouvernement fédéral il est également demandé de prendre des décisions dans le débat des **fins de carrière** après concertation et dans le respect de toutes les parties prenantes.

“ Le modèle belge du profit social est la meilleure réponse aux besoins toujours croissants de la société. ”



Même au niveau des entreprises, nous pensons que des changements peuvent avoir un impact positif : des élections sociales avec plus de communication par voie électronique et des tribunaux du travail avec des compétences plus étendues.

Le secteur à profit social représente une partie importante de l'emploi : il doit pouvoir mettre son expertise en la matière à disposition de la gestion de la sécurité sociale. **L'Unisoc demande donc** à être admise au sein des comités de gestion des organismes parastataux (ONSS, ONEm, etc.). Cela permettrait à l'Unisoc de contribuer à la lutte concernant les **métiers en pénurie** dans les entreprises à profit social. Une seule mesure ne suffira pas à résoudre ce problème. C'est pourquoi l'Unisoc avance plusieurs propositions pour alimenter la concertation.

Ainsi, nous estimons que **tous les métiers en pénurie ne sont pas des métiers « STEM¹ »**, qu'il faut **puiser dans le groupe de personnes inactives** et que, dans le cas d'un licenciement collectif, il faut rediriger les travailleurs vers le secteur à profit social en leur offrant des formations. Par ailleurs, nous pensons qu'il faut examiner si les **exigences quant aux diplômes** sont toujours justifiées. Ces dernières peuvent être une barrière pour les personnes étrangères ou d'origine étrangère et certains groupes à risque.

Voici une série d'autres points que nous souhaiterions voir se réaliser :

- le développement de l'apprentissage tout au long de la carrière grâce à des mesures fiscales ;
- l'augmentation du volume global de l'emploi grâce à une augmentation souple du nombre d'heures prestées par des **travailleurs à temps partiel** ;
- l'élaboration d'une approche spécifique à **l'incapacité de travail de longue durée** ;
- un échange de personnel plus souple entre différentes organisations afin de faire face à des périodes chargées temporaires.

Ces propositions n'ont un impact positif que dans des

entreprises à profit social viables. C'est pour cette raison que le gouvernement fédéral doit **diminuer les charges administratives**. Il faut veiller, ainsi, à ce que de nouvelles réglementations, comme la **loi Geens et le Registre UBO, n'engendrent pas des charges incontrôlables et trop coûteuses**.

Dans le même temps, il faut chercher à élargir la base de financement de la sécurité sociale.

“ Une seule mesure ne suffira pas à résoudre ce problème. C'est pourquoi l'Unisoc avance plusieurs propositions pour alimenter la concertation. ”

En outre, une **réduction des cotisations ne peut être déduite des subsides** (autrement l'effet de cet exercice est nul).

Nous demandons également de considérer **l'apprentissage tout au long de la vie et la rénovation d'infrastructures** dans le secteur à profit social comme **des investissements** et non comme des coûts, et ce grâce à des mesures fiscales.

Le **bien-être** des travailleurs fait partie de l'ADN de nos organisations. Là aussi, nous demandons des modernisations afin de pouvoir réaliser des gains d'efficacité et diminuer les coûts. Il est, dès lors, recommandé de réduire le **nombre d'exams médicaux** et de faire en sorte que les différents services (**assurances, services externes de prévention et de protection au travail, etc.**) **accordent une plus grande attention aux très nombreuses petites organisations**.

Au niveau européen, le gouvernement fédéral doit **défendre notre modèle social belge**, soutenir l'importance du **socle européen des droits sociaux** (à tous les niveaux) et faciliter le développement de projets européens grâce au **cofinancement**.

Ce menu doit contribuer à préparer la Belgique à relever les défis de la deuxième décennie du 21^{ème} siècle. Vous trouverez le développement de nos propositions dans la suite du mémorandum.

¹STEM = Science – Technology – Engineering (ingénierie) – Mathematics (les mathématiques)

1 Moderniser la concertation sociale

Le monde est en perpétuel mouvement et le marché du travail aussi. Il en a toujours été ainsi, mais nous faisons le constat que les changements se produisent actuellement à une vitesse croissante. Il est dès lors souhaitable de traduire ces changements/mouvements dans le modèle belge de concertation sociale de sorte que cette concertation puisse accorder davantage d'attention à un marché du travail adapté.



1.1. Le « Groupe des 10 » doit s'adapter et intégrer le secteur à profit social

SITUATION ACTUELLE

Fin 2018 commenceront les négociations en vue d'un accord interprofessionnel 2019/2020. Et cela sans l'implication du représentant des employeurs du secteur à profit social.

Le « poids dans l'emploi des différents secteurs » est en évolution permanente. Selon les chiffres de l'Office National de Sécurité Sociale, les secteurs à profit social représentent 18 % de l'emploi. Pourtant, la composition de la concertation sociale reste inchangée.

Il y a donc un déséquilibre car les 500 000 travailleurs des secteurs à profit social seront représentés dans le Groupe des 10 par les syndicats mais les employeurs de ces mêmes travailleurs n'y seront pas représentés.

POSITION DE L'UNISOC

Le Groupe des 10 doit intégrer l'Unisoc. Si on veut remédier au déséquilibre que nous épinglons dans les négociations sociales, l'Unisoc doit devenir membre de la délégation des employeurs de sorte que les représentants du secteur à profit social puissent également alimenter le débat avec leur connaissance du terrain.

Si les autres partenaires sociaux n'y sont pas disposés, il appartiendra au prochain gouvernement fédéral d'exercer la pression nécessaire et d'inviter lui-même l'Unisoc au moment où il prévoira des réunions avec le « Groupe des 10 ».

1.2. Il y a lieu de moderniser les thèmes de la concertation sociale interprofessionnelle

SITUATION ACTUELLE

Les défis qui nous attendent sont divers. Économie de pénurie, vieillissement de la population, inégalité de revenus, précarisation et société VUCA².

Si la concertation interprofessionnelle souhaite avoir encore plus de sens et/ou exercer un impact plus important, il faut que les accords prêtent attention à ces défis majeurs.

POSITION DE L'UNISOC

Il faut moderniser les thèmes de la concertation interprofessionnelle.

La seule constante est le changement. Une modernisation concertée du

marché du travail répondra donc mieux aux nouveaux développements.

C'est pourquoi l'Unisoc avance quelques propositions concrètes.

- **Le travail à temps partiel doit être assoupli.**

Le secteur à profit social est un secteur dont 57 % des travailleurs sont occupés à temps partiel. Aujourd'hui, la mise en œuvre du travail à temps partiel engendre une surcharge administrative et la législation ne permet pas de répondre avec suffisamment de souplesse au besoin de flexibilité de l'employeur et du travailleur. Certaines initiatives ont déjà tenté de limiter les tracasseries administratives en matière de travail à temps partiel (cf. AIP 2013-2014 et loi Peeters sur le travail faisable et maniable).

Ces modifications n'ont toutefois actuellement qu'un impact limité sur le terrain. Aussi des adaptations urgentes s'imposent-elles.

- **L'autonomie des secteurs doit être respectée.**

Cela vaut aussi pour les efforts

“ La seule constante est le changement. Une modernisation concertée du marché du travail répondra donc mieux aux nouveaux développements. ”

² VUCA signifie Volatile (en évolution rapide) – Uncertain (incertain) – Complex (complexe) – Ambiguous (vague, ambigu)

relatifs aux groupes à risque, à la formation et au droit à la formation dans lesquels les secteurs ont déjà démontré leur valeur ajoutée.

- **L'offre de reclassement professionnel doit être mieux ciblée.**

Une mesure utile consisterait à adopter une réglementation claire en matière de reclassement professionnel, avec de l'uniformité, une approche sur mesure tenant compte des groupes pour lesquels le reclassement professionnel n'a aucune valeur ajoutée (les dispenses existantes de reclassement, mais aussi par exemple les services locaux d'économie sociale).

1.3. Le débat sur les fins de carrière exige du courage, de la nuance et l'implication de tous les acteurs

SITUATION ACTUELLE

Que nous vivions tous toujours plus longtemps est une bonne chose. La proportion changeante entre actifs et inactifs a un impact dans différents domaines. C'est un thème important pour les secteurs à profit social. Ce sont en effet eux qui :

- prennent (doivent prendre) en charge les besoins croissants en matière de soins ;
- réalisent près de 20 % de l'emploi

en Belgique, dont 32 % se compose de travailleurs de plus de 50 ans ;

- dépendent de systèmes de sécurité sociale de qualité et payables.

C'est pourquoi nous demandons davantage de concertation avec tous les acteurs concernés à propos de la problématique des pensions et des « métiers pénibles ». Il faut être attentif à la « concurrence » entre secteurs à profit social publics et privés.

“ Une approche individuelle est nécessaire pour que tout un secteur ne soit pas considéré comme appartenant aux « métiers pénibles ». ”

POSITION DE L'UNISOC

Le débat sur les fins de carrière exige du courage, de la nuance et l'implication de tous les acteurs. L'Unisoc demande dès lors que ce débat soit mené sereinement. L'Unisoc a déjà pris une position nuancée en 2016. Les travailleurs exerçant des métiers pénibles méritent une attention particulière, mais une approche individuelle est nécessaire pour que tout un secteur ne soit pas considéré comme appartenant aux « métiers pénibles ».

Des départs anticipés en plus grand nombre peuvent en effet rendre le

travail trop lourd pour le reste du personnel dans les métiers en pénurie.

1.4. Les partenaires sociaux interprofessionnels ont également intérêt à moderniser la concertation, jusqu'au niveau de l'entreprise

SITUATION ACTUELLE

En 2020, les grandes entreprises et organisations se rendront aux urnes pour les « élections sociales ».

POSITION DE L'UNISOC

Il faut moderniser la concertation sociale dans les entreprises et les organisations.

Des adaptations sont indiquées non seulement au niveau interprofessionnel, mais aussi au niveau des entreprises, et plus précisément en ce qui concerne les élections sociales. Les entreprises commerciales ne sont en effet pas les seules à les organiser. Dans le secteur à profit social, pas moins de 737 entreprises ont tenu des élections sociales en 2016, lesquelles ont eu un impact sur 398.988 travailleurs. Ces chiffres sont en augmentation.

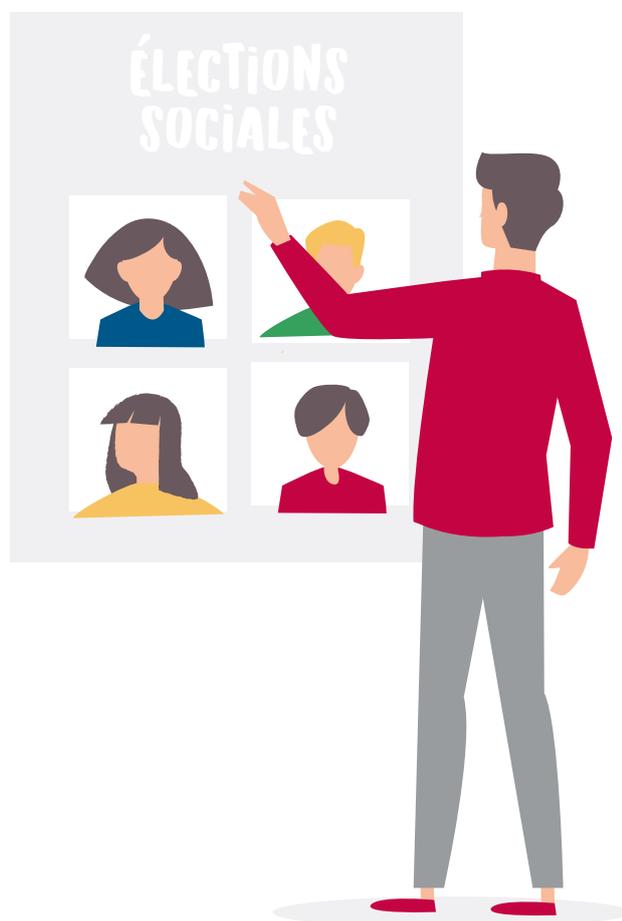
En particulier dans les organisations où seul le coût salarial direct est subsidié, tout doit être fait pour une modernisation qui permette de

maîtriser les coûts supplémentaires qu'entraînent les élections sociales.

Certaines réformes s'imposent :

- Remplacement des déplacements inutiles par des formes souples, mais fiables, devote électronique à distance. En particulier dans les secteurs d'activité où les collaborateurs sont constamment en route, cela permet de gagner du temps et de faire l'économie de déplacements.
- Adaptations en vue de permettre aux tribunaux d'être pleinement compétents en matière de protection contre le licenciement. Les cas où des travailleurs qui exercent vraiment mal leur fonction ou qui refusent purement et simplement de l'exercer doivent aussi être évalués par les tribunaux du travail, où siègent également les représentants des organisations syndicales. Cela donne plus de légitimité au système.
- Raccourcissement de la procédure. La concertation sociale au sein des entreprises est importante, mais l'élection des organes de concertation entraîne aussi bien des tracasseries administratives. Les procédures peuvent encore être simplifiées et raccourcies. Les organisations doivent aussi avoir la possibilité d'y déroger, moyennant accord interne.

“ Le débat sur les fins de carrière exige du courage, de la nuance et l'implication de tous les acteurs. L'Unisoc demande dès lors que ce débat soit mené sereinement. ”



2

Délimiter un cadre pour des entreprises à profit social viables

2.1. À l'avenir, le gouvernement fédéral doit adapter la gestion des parastataux aux intérêts et au poids des employeurs à profit social

SITUATION ACTUELLE

Les discussions en comité de gestion de l'ONSS sur l'impact de la nouvelle législation relative au droit des entreprises sur les ASBL, les discussions en comité de gestion de l'ONEm sur l'éventuelle dispense de l'obligation de reclassement en entreprise de travail

adapté pour les personnes handicapées sont deux exemples, parmi d'autres, de situations où l'expertise des entreprises à profit social et de leurs représentants n'a pas été exploitée, malgré leur connaissance du terrain.

POSITION DE L'UNISOC

Les entreprises à profit social doivent être pleinement associées à la gestion paritaire des parastataux.

Les différents parastataux et leurs comités de gestion ont souvent un impact important sur la politique du marché du travail. L'ampleur, l'hétérogénéité et la spécificité des entreprises à profit social rendent essentiel d'en impliquer les représentants : ils pourront, en partenaires responsables, mettre leur expertise au service de la gestion de notre sécurité sociale et de notre politique de marché du travail (ONSS et ONEm, etc.).

Les pouvoirs publics doivent associer les partenaires sociaux sur un pied d'égalité.

En Belgique, avant la naissance d'une réglementation proprement dite, il existait déjà une concertation informelle importante entre les cabinets et les partenaires sociaux.





Aussi, nous demandons que le prochain gouvernement fédéral associe tous les partenaires sociaux, de sorte que l'Unisoc puisse mettre à disposition son expertise et sa connaissance du terrain.

2.2. Les partenaires sociaux doivent pouvoir continuer à assumer leur rôle

SITUATION ACTUELLE

Les pouvoirs publics ne peuvent pas tout faire eux-mêmes. La concertation sociale est un acteur démocratique constant qui dispose d'un grand savoir-faire.

POSITION DE L'UNISOC

Les pouvoirs publics doivent mobiliser le savoir-faire et l'expérience des partenaires sociaux.

Concrètement, il faut respecter au maximum l'autonomie des secteurs.

2.3. L'économie de pénurie demande une approche holistique avec un panel de propositions

SITUATION ACTUELLE

Dans certaines régions, il n'est plus question de métiers en pénurie, mais d'une économie de pénurie. C'est assurément le cas du secteur à

profit social. La croissance attendue de l'emploi ainsi que les rapports démographiques dans le secteur font qu'une grande partie des travailleurs actuels doivent être remplacés. On s'attend dans les 5 années à venir à ce que 87.000 emplois s'ajoutent dans nos secteurs et que 40.000 travailleurs doivent être remplacés à la suite des départs à la retraite. C'est un défi important.

Il n'existe pas de mesure unique de nature à tout résoudre. Une approche cohérente est dès lors nécessaire.

- **STEM n'est pas tout.**

Les métiers STEM ne doivent pas monopoliser l'attention. Il existe aussi d'autres métiers en pénurie.

- **Il faut investir dans le groupe des inactifs.**

Nous faisons le constat qu'une série de facteurs font office d'obstacles à l'entrée dans le marché de l'emploi d'une série de « non-actifs ». Les coupes budgétaires qui touchent des services tels que l'accueil de l'enfance et l'aide à domicile en font partie. Il est donc important de renforcer les moyens alloués à ces services. Cela permettra, fût-ce en partie, la mobilisation d'une politique d'accompagnement de nature à permettre à un certain nombre de « non-actifs » de reprendre le travail, avec comme résultat une augmentation du taux général d'emploi.

- **En cas de licenciements collectifs, il faut réorienter les travailleurs vers le secteur à profit social.**

L'emploi est cyclique. Même en période économiquement favorable, l'emploi baisse dans certains secteurs. Il faut alors tout faire pour que les travailleurs licenciés, surtout après une restructuration d'entreprise, soient rapidement reclassés, par exemple dans les secteurs à profit social. Pour se référer à ces travailleurs licenciés, on parle d'« entrants indirects ».

- **Il faut faciliter l'entrée sur le marché du travail des personnes étrangères ou d'origine étrangère et des faiblement qualifiés et examiner les exigences de diplôme.**

Les demandeurs d'emploi, les groupes défavorisés et/ou les personnes étrangères ou d'origine étrangère ne peuvent parfois pas travailler dans le secteur à profit social faute de posséder le bon diplôme, parfois rendu obligatoire par le pouvoir subsidiant. Il faut examiner la nécessité d'un diplôme dans tous les cas. Les qualifications et l'expérience sont également importants.

- **Il faut organiser et stimuler encore davantage la formation, notamment par des mesures fiscales.**

Selon les statistiques, 65 % des travailleurs des secteurs à profit social reçoivent une formation « formelle ».

Cela représente en moyenne 14h par an par travailleur selon les chiffres du bilan social 2016. Cette proportion est supérieure à la moyenne générale, mais peut encore être améliorée, moyennant les bonnes mesures. La règle générale de l'exemption de TVA doit devenir obligatoire pour les personnes morales. Sur le plan technique, cela veut dire que l'exemption de TVA qui existe actuellement « pour services de conférenciers aux organisateurs de conférences » s'applique obligatoirement lors d'un « achat » de formation auprès de formateurs externes privés. Avec comme conséquence que le frein des 21 % de TVA non-déductible tombe et que le coût des formations diminue.

- **Il faut rendre possible l'augmentation, avec souplesse, à titre temporaire ou non, du nombre d'heures prestées des travailleurs à temps partiel.**

Dans les secteurs à profit social 57 % des travailleurs travaillent à temps partiel. Si ce groupe s'avère disposé à travailler quelques heures de plus, cela donne au niveau macro-économique une augmentation importante du volume de travail. Permettre de *relever* en souplesse (temporairement) le *nombre d'heures de travail* prestées peut donner une augmentation importante du volume de travail. Voir également à ce sujet l'angle de

la « flexibilité pour l'employeur et le travailleur ».

- **Il faut rechercher, en concertation, des remèdes à l'incapacité de travail de longue durée, dans l'intérêt de tout un chacun.**

Les incapacités de travail (de longue durée) continuent à augmenter. Il convient d'y réagir de toutes les façons possibles. L'augmentation des cas d'incapacité de travail est indissociablement liée à la charge de travail.

Il faut que les rapports entre les organisations et les autorités publiques se basent sur une plus grande **confiance** et une plus grande **autonomie**. Il faut également que la charge que constitue les exigences de planification et de rapportage diminue. Souvent, les travailleurs consacrent une part excessive de leur temps de travail à la rédaction de rapports justificatifs, de rapports d'exécution ou de rapports d'activités, au détriment de ce pour quoi ils sont engagés au premier chef. La diminution de cette charge permettrait de réduire le stress et d'affecter les personnes là où elles peuvent faire la différence au profit des personnes ayant besoin de services ou nécessitant des soins.

Là encore une politique holistique est nécessaire, en collaboration avec tous les acteurs.

- **Il faut faciliter les échanges de travailleurs entre les organisations.**

La collaboration peut encore être source de gains d'efficacité dans certains cas, sans que l'objectif sociétal de l'organisation à profit social en pâtisse. L'activité n'est pas toujours de même intensité à chaque moment dans toutes les organisations. L'échange, *en souplesse, de travailleurs* entre organisations peut permettre de répartir la charge de travail.

“ L'échange, en souplesse, de travailleurs entre organisations peut permettre de répartir la charge de travail. ”

2.4. Les pouvoirs publics doivent créer un cadre pour des entreprises à profit social viables car elles sont la réponse aux besoins de la société

SITUATION ACTUELLE

La charge de planification et de rapportage est vécue comme « toujours plus lourde ». Certains au sein du secteur ont le sentiment qu'on n'a plus confiance dans le rôle sociétal qu'ils remplissent. Il semble également très nettement que les organisations à profit social vivent avec des moyens constamment limités, alors que les besoins sociétaux

ne font qu'augmenter. *Last but not least*, certains escomptent que la commercialisation du secteur constituera une partie de la solution.

POSITION DE L'UNISOC

- **Nous demandons reconnaissance, confiance et stabilité/sécurité juridique.** Les employeurs à profit social attendent des pouvoirs publics la sécurité juridique, la continuité et une politique financière praticable, dans un cadre de reconnaissance et de confiance.
- **Nous demandons la fin des économies qui frappent nos secteurs. Celles-ci ont atteint (et dépassé) leurs limites.** Il semble que les économies des dernières années imposent une pression lourde sur l'accessibilité des services alors que ceux-ci répondent pourtant à des besoins sociétaux en croissance constante. À terme, leur qualité risque d'être compromise. Le bien-être des collaborateurs ne doit pas être perdu de vue. 54 % des travailleurs dans les secteurs à profit social se disent satisfaits sur le plan du « travail faisable ». Ce chiffre est meilleur que la moyenne générale, mais en recul par rapport aux enquêtes précédentes. La vigilance est dès lors de mise. On ne doit pas oublier ici que bon nombre de nos activités sont très intensives en travail et souvent

menées pour des personnes en situation précaire.

- **L'élargissement de la base de financement de la sécurité sociale doit être étudié.** Dans de nombreux cas, une prestation de services viable dépend de bons systèmes de sécurité sociale et de bonnes recettes. Il faut envisager un élargissement de la base de financement de sorte que les charges salariales puissent baisser, surtout dans un secteur à profit social intensif en travail.
- **Les charges salariales doivent baisser, sans reprendre d'une main ce qu'on donne de l'autre.** Le secteur à profit social est en général un secteur intensif en travail. Si on veut garantir la viabilité des organisations, si on veut rendre la pression au travail plus saine chez les travailleurs, et si on veut que la personne nécessitant des soins les obtienne d'une façon conforme à la dignité humaine, une baisse des charges est nécessaire en vue d'augmenter la marge de manœuvre des organisations.

Le secteur à profit social a déjà démontré par le passé que cette réduction des charges aboutit directement à la création d'emplois. Attention : la baisse des coûts salariaux ne peut pas mener à une baisse des subsides, en provenance d'un autre pouvoir subsidiant ou non. Les charges salariales ne sauraient

être augmentées implicitement par la non-indexation des plafonds salariaux pour la réduction structurelle des cotisations patronales. Le secteur à profit social demande dès lors que cette *non-indexation soit annulée*, et que nos employeurs puissent *pleinement bénéficier des réductions de charges*.

Des améliorations sont également possibles sur le plan fiscal afin de garantir la viabilité du secteur à profit social.

SITUATION ACTUELLE

Investissements dans l'infrastructure. Dans la plupart des cas, le secteur à profit social ne peut pas récupérer (intégralement) ses coûts de TVA. Ainsi, les secteurs à profit social paient 1,5 milliard € de TVA non déductible. Cela place certains investissements quasiment hors de portée.

POSITION DE L'UNISOC

Nous demandons un abaissement à 6 % de la TVA pour les rénovations de bâtiments afin de pouvoir fournir des services de qualité dans une infrastructure de qualité. On investit ainsi 335 millions € (hors TVA) dans le secteur de la construction. Cela fait qu'un passage de 21 % à 6 % entraîne une augmentation de rendement pour le secteur de 50 millions € ($21\% - 6\% = 15\%$ et 15% de 335 millions € = 50 millions €). Cela pourrait mener à plus d'investissements et une augmentation des recettes de la TVA.

“ De bons transports en commun constituent un investissement dans la santé et la résolution de l'économie de pénurie. ”

Limiter les frais de gestion d'une organisation (ASBL).

SITUATION ACTUELLE

Les charges d'administration, de planification et de rapportage continuent à augmenter. Cela donne le sentiment que le projet social d'une organisation est mis en péril, surtout si seul le coût salarial est subsidié.

POSITION DE L'UNISOC

Il faut une relation basée sur la confiance et réduire les charges administratives actuelles et à venir.

Nous demandons que les différentes autorités publiques introduisent une réduction des charges administratives et soient particulièrement vigilantes face aux nouvelles charges supplémentaires (loi Geens, Registre UBO, RGPD, etc.).

Dans la période à venir en particulier, en raison notamment de la nouvelle loi sur les entreprises (loi Geens), de nombreux actes de gestion devront être réalisés. Nous demandons aux pouvoirs publics de veiller à ce que les frais de gestion (entre autres les frais de notaire) restent gérables.

Pas d'excès pour l'obligation d'enregistrement dans le Registre UBO.

Il convient également d'être attentif aux (petites) organisations lors de la mise en œuvre du Registre UBO par les associations. La législation doit être adaptée ou précisée d'urgence

pour des enregistrements en moins grand nombre, mais plus efficaces. Il faut ainsi éviter que les associations doivent parfois enregistrer individuellement et exhaustivement des milliers de personnes physiques « dans l'intérêt principal desquelles l'association a été constituée ou opère » (et tenir les enregistrements à jour).

De bons transports en commun constituent un investissement dans la santé et la résolution de l'économie de pénurie.

SITUATION ACTUELLE

Pour les entreprises à profit social dans lesquelles des déplacements sont souvent nécessaires et/ou il faut travailler à des endroits/moments atypiques, de bons transports en commun sont nécessaires. En tant qu'entrepreneurs sociaux, nous voulons également ne pas perdre de vue l'importance d'un environnement sain et peu pollué.

En ce qui concerne la mobilité, il n'est plus possible de tergiverser. En raison des embouteillages, en raison des émissions de gaz nocifs et parce que la santé de tous est en jeu.

À cela s'ajoute le fait que l'impact économique négatif des embouteillages est estimé à 2 % du PNB ou 98 milliards €. Nous perdons tous chaque année en moyenne plus d'une semaine de travail (44h). Et cela ne fait qu'empirer.

POSITION DE L'UNISOC

Il faut investir dans de bons transports en commun, car c'est bon pour l'environnement, la mobilité des travailleurs et la santé de tous.

Afin de lutter contre la congestion du trafic, et pour des transports en commun de qualité et accessibles pour les travailleurs du profit social, nous demandons que les propositions convenues entre partenaires sociaux en matière de budget mobilité soient implémentées.

“ Déjà 35 % des travailleurs sont confrontés au stress et ils sont 11 % à développer des symptômes de « burn-out ». ”

C'est un régime qui fait en sorte que le coût pour l'employeur n'augmente pas et qui ne met pas en péril notre système de sécurité sociale. La multimodalité et l'interconnectivité, y compris l'uniformité des titres de transport, doivent être prises en compte dans ce cadre. Tout cela au départ d'une vision et d'un pacte de mobilité.

2.5. Bien-être au travail : le secteur à profit social veut une politique de coûts responsable et une utilisation efficace des moyens disponibles

SITUATION ACTUELLE

Le secteur à profit social se caractérise par des employeurs sociaux qui sont attachés au bien-être de leurs travailleurs. Le bien-être fait en effet partie de notre ADN.

Ces dernières années, l'utilité et l'impact des indemnités forfaitaires toujours en hausse versées aux services externes de prévention sont souvent mis en cause. C'est pourquoi nous demandons d'adapter de façon concertée la législation aux nouvelles réalités et en particulier au secteur à profit social où travailleurs âgés, femmes et travailleurs à temps partiel sont occupés en nombre.

Déjà 35 % des travailleurs sont confrontés au stress et ils sont 11 % à développer des symptômes de « burn-out ». Ce sont des chiffres moins mauvais que pour l'ensemble de l'économie, mais ils sont également en hausse. La prudence est donc de mise.

POSITION DE L'UNISOC

Les coûts liés aux obligations résultant des législations sur le bien-être au travail, toujours croissants pour les employeurs, doivent être maîtrisés et mieux alloués.

- **Pas d'examens médicaux inutiles.**

La législation relative aux examens médicaux doit être adaptée d'urgence pour des examens *en moins grand nombre, mais plus efficaces.*

- **Les services externes de prévention et de protection au travail doivent avoir plus d'attention pour les (plus) petites organisations.**

Les entreprises externes (services externes de prévention, assureurs accidents du travail, etc.) ne peuvent pas uniquement se préoccuper des grands clients. Environ 77 % des employeurs à profit social occupent moins de 10 travailleurs et seulement 6 % en occupent plus de 50.

Le bien-être est important, mais les prestations doivent refléter la hausse des frais forfaitaires facturés par les services externes de prévention, même aux petites organisations et à leurs travailleurs.



3

La Belgique doit encore davantage assumer son rôle en Europe et **défendre notre modèle social**

SITUATION ACTUELLE

La Belgique est l'un des six membres fondateurs-signataires de l'Union européenne et du Traité de Rome, qui expose que l'Europe a pour but d'« établir les fondements d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens ».

À cela s'ajoute que la Belgique, pays fédéralisé, est une experte en matière de fédéralisme. Cela peut peut-être inspirer le projet européen.

De nombreux citoyens européens ont le sentiment que l'Europe leur est étrangère et deviennent eurosceptiques ou votent pour des partis populistes.

L'impact de l'Europe grandissant constamment, un mémorandum européen a également été établi. Mais il reste encore des missions pour le(s) nouveau(x) gouvernement(s) belge(s) dans notre relation avec l'Europe.

POSITION DE L'UNISOC

La Belgique doit, avec les partenaires sociaux, défendre encore davantage notre modèle social.

Aussi souhaitons-nous interpeller le prochain gouvernement fédéral sur les points suivants :

- **La Belgique doit encore davantage promouvoir le modèle social belge en Europe.**

Cela signifie une plus grande cohésion sociale, qui reconnaît l'importance de la concertation et de la protection sociale. Les entreprises à profit social sont ici incontestablement les acteurs les plus importants.

- **La Belgique doit intégrer l'importance du pilier social.**

Comme déjà évoqué dans notre mémorandum européen, le pilier social doit exister aux côtés des piliers économique et budgétaire. La Belgique devrait donc, dans le cadre du Semestre européen, défendre cette position au niveau européen et l'appliquer dans la politique belge. Dans la réalisation et la mise en œuvre de ce Semestre européen, il ne faut surtout pas minimiser le rôle positif de la concertation, par exemple au sein du Conseil Central de l'Économie et du Conseil National du Travail.

- **Nous demandons que la clarté soit faite rapidement lors de la mise en**

œuvre des normes européennes.

Les entreprises à profit social, souvent dépendantes de subsides, doivent savoir rapidement ce qui les attend. C'est pourquoi la Belgique, pour des raisons de sécurité juridique, ne doit pas tergiverser trop longtemps avant de transposer la réglementation européenne.

- **La Belgique doit rendre possible la réalisation de projets européens via le cofinancement.**

Les projets européens doivent pouvoir être mis en œuvre par les entreprises à profit social belges.

L'« apport propre » financier ou le délai du « préfinancement » (délai entre l'exécution du projet et la réception des moyens financiers) sont souvent si difficiles à assurer que les entreprises à profit social, surtout celles de moindre envergure, ne peuvent pas y participer dans les faits.

Les autorités belges peuvent ici jouer un rôle encore plus important afin d'éviter que les organisations belges restent à quai.

Conclusion

Les différents acteurs socio-économiques et les dirigeants de ce pays ne peuvent que conclure que le modèle du secteur à profit social belge est la seule réponse aux besoins sociétaux toujours croissants.

Mener une politique exige une vision, une mission et des objectifs stratégiques. C'est pourquoi nous avons présenté des attentes générales claires dans l'introduction.

Elles sont ensuite traduites dans une série d'objectifs stratégiques concrets, pour la concertation sociale, pour le gouvernement fédéral et pour le gouvernement fédéral dans le contexte européen.

Le but de cet ouvrage est de voir nos demandes intégrées dans les programmes électoraux, dans l'accord de gouvernement et, surtout, dans les décisions du gouvernement fédéral durant la législature à venir.

Non par intérêt propre, mais pour l'amélioration de notre société, une société solidaire et inclusive où tout le monde peut mener une bonne vie et peut travailler dans de bonnes conditions.



Les membres de l'UNISOC

1. Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes/
Landsbond van Christelijke Mutualiteiten
2. Arbeitgeberinnenverband für den nicht-
kommmerzeillen Sektor in der DG
3. Association des Pouvoirs Organisateurs
de Services de Santé Mentale
4. Association Nationale des Communautés Educatives
5. Confédération des Employeurs des Secteurs Sportif
et Socio-Culturel
6. Coordination de défense des services sociaux
et culturels
7. Croix-Rouge de Belgique
8. Entente Wallonne des entreprises de travail adapté
9. Fédération Bruxelloise des Entreprises de Travail
Adapté/Brusselse Federatie van
Beschutte Werkplaatsen
10. Fédération de l'Aide et des Soins à Domicile
11. Fédération des Associations Sociales et de Santé
12. Fédération des Etablissements Libres
Suventionnés Indépendants
13. Fédération des Initiatives d'Action Sociale /
Association Coordonnée de Formation et d'Insertion
14. Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance
15. Fédération des Institutions de Prévention Educative
16. Fédération des Institutions et Services spécialisés
dans l'Aide aux Adultes et aux Jeunes
17. Fédération des Institutions Médico-Sociales
18. Fédération des Services Maternels
et Infantiles de Vie Féminine
19. Fédération wallonne de services d'aide à domicile
20. Fédérations des Centrales de Services à Domicile
21. Fédérations des Maisons d'Accueil et des services
d'aide aux sans-abri
22. GIBBIS (Bruxelles Institutions de Santé/
Gezondheidsinstellingen Brussel)
23. Groep Maatwerk
24. Groupement Autonome de Services et Maisons
d'Action Educative et Sociale
25. Katholiek Onderwijs Vlaanderen
26. Landsbond van de Neutrale Ziekenfondsen / Union
nationale des Mutualités Neutres
27. Landsbond van Liberale Mutualiteiten/ L'Union
nationale des Mutualités Libérales
28. Ligue Nationale pour personnes handicapées et
services spécialisés
29. Medisch-Sociale sector in dialoog
30. Nationaal Verbond van Vlaamse
Socialistische Ziekenfondsen
31. Rode Kruis Vlaanderen
32. Santhea
33. Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique
34. Socialistische Vereniging voor Vlaamse
Gezondheidsvoorzieningen (Sovervlag)
35. Sociare-Socioculturele werkgeversfederatie
36. Solidariteit voor het Gezin
37. SOM, de federatie van Sociale Ondernemingen
38. Union Nationale des Mutualités Libres – Landsbond
van de Onafhankelijke Ziekenfondsen
39. UNESSA (Union En Soins de Santé)
40. UNMS-Union Nationale des Mutualités Socialistes
41. Vereniging van Diensten voor Gezinszorg van de
Vlaamse Gemeenschap
42. Vlaams Welzijnsverbond
43. Vlaamse Christelijke Mutualiteiten
44. Wit-Gele Kruis van Vlaanderen
45. Zorgnet-Icuro